AR Prefecture

006-210601639-20240222-CCAS2024_02-DE Reçu le 04/03/2024



République Française Département des Alpes- Maritimes Ville de TENDE Conseil d'administration du centre communal d'action sociale du 22 FEVRIER 2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration d'Action Sociale Session ordinaire du 22 février 2024

L'an 2024 le vingt-deux février à 14:00, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tende se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le 14 février 2024, par le Président.

Étaient Présents:

Marilene DALMASSO - Jean-Charles QUERCIA - Lucie MOULIN - ROSELYNE PLANELLES - Nadège LACLAU - Patricia ALUNNO

Absents excusés :

Jean-Pierre VASSALLO – Myriam PASTORELLI – Gilles MANCON- Marie-Rose GUIDO

Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024 2

Objet: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Le Conseil d'administration, l'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

AR Prefecture

006-210601639-20240222-CCAS2024_02-DE

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exerc ce 2023 par le réceveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations di réserves de sa part

Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Date de l'affichage, sur le site internet de la Mairie : Transmis en préfecture le :